## H Z H M D

2

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6;

Vu l'arrêté du 23 mars 2017 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux;

Vu les pièces justificatives produites par M. BENOIT MAUCOTEL, né le 4 septembre 1997 à CLERMONT-FERRAND (063) en vue de son inscription à la Licence;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

Le diplôme de LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention INFORMATIQUE

est délivré à M. BENOIT MAUCOTEL

mention passable

au titre de l'année universitaire 2017-2018

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attach

et confère le grade de licence,

Le Président

Fait le 6 février 2019

Le titulaire

Chancelier des universités Le Recteur d'Académie,

Mathias BERNARD

12823634

Benoit DELAUNAY

N CLERAUV /2019201708022